

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Rejeté

N° AS335

AMENDEMENT

présenté par

M. Renault, M. Bentz, Mme Mélin, M. Frappé, M. Muller, Mme Loir, Mme Bamana, Mme Pollet,
M. Odoul, Mme Hamelet et M. Casterman

TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« droit à l'aide à mourir »

les mots :

« suicide assisté et à l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu du manque de clarté de l'expression « aide à mourir » et du caractère contestable de la qualification de « droit » qui lui est attachée, le présent amendement vise à lui substituer les termes « suicide assisté » et « euthanasie », afin de renforcer l'intelligibilité de la loi.